

CENTRE NOTRE DAME DE PERSEIGNE

NOTRE PROJET EDUCATIF

UN PROJET PARTAGE PAR L'ENSEMBLE DE L'EQUIPE EDUCATIVE ET DES FAMILLES

Le Centre de Vacances de Notre Dame de PERSEIGNE est un établissement catholique agréé par l'autorité diocésaine.

Il veut faire passer de merveilleuses vacances aux enfants en prenant en compte la diversité des jeunes afin de favoriser l'épanouissement de chacun.

L'Association Notre Dame de PERSEIGNE est attachée au partage, au respect d'autrui et à la tolérance.

Elle veut valoriser le bonheur de vivre ensemble une ambiance familiale, l'apprentissage de la vie en collectivité et la nécessité pour chacun de repousser ses limites tant dans l'effort personnel que dans la solidarité pour une réussite collective.

C'est à travers ces valeurs qu'elle élabore son projet éducatif et ses séjours de vacances aux mois de juillet et d'août.

L'ensemble des acteurs met tout en œuvre pour la réussite du séjour.

I LES ACTEURS

Le Directeur ;

Il est le mandataire et le représentant de l'Association Notre Dame de PERSEIGNE.

Il défend les valeurs et projette l'image de l'association.

Il est le pilote, le coordinateur de l'équipe éducative.

Il fait partie de l'équipe d'animation.

Il est aussi formateur auprès des stagiaires avant, pendant et après le séjour.

Il assure pendant le séjour les relations avec les familles, les éducateurs, et de manière générale avec tous les représentants légaux des enfants.

Il est aussi le garant pour mener à terme le projet pédagogique qu'il aura construit avec l'équipe d'animation.

Le/les Adjoints de direction

Les Adjoints de direction sont bien sur associés aux projets, mais surtout aux responsabilités au même titre que le Directeur.

Le/les Adjoints, suivant le nombre d'enfants, seront en cours d'obtention du BAFD ou titulaires d'une équivalence.

Les animateurs

Ils doivent répondre aux conditions réglementaires en vigueur.

Ils font partie de l'équipe éducative et prennent part à la réalisation du projet pédagogique.

Ils doivent eux aussi montrer une image positive de l'Association.

Ils veillent à la sécurité morale et physique des enfants qui leur sont confiés.

Le personnel de service

Le Directeur avec le/les Adjoint(s) organisent le travail du personnel de service dans le respect de la réglementation.

Le personnel de service est associé dans la mise en œuvre des projets.

II LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES ET AVEC LES ENFANTS

Avant les séjours de juillet et août, une présentation du Centre et des sessions est proposée aux familles.

Organisée sur Le Mans au cours du mois de juin, elle a pour objet de tracer les grandes lignes du déroulement des séjours et de répondre aux questions des parents.

Y participent les Directeurs, les Adjointes dans la mesure de leurs disponibilités ainsi qu'un représentant de l'Association.

Durant le séjour, le Directeur est l'interlocuteur privilégié des parents.

Par ailleurs l'organisateur s'informe des conditions du déroulement du séjour par une relation téléphonique régulière et par une visite hebdomadaire.

La relation avec l'enfant doit toujours s'inscrire dans et à travers une démarche éducative.

Le respect doit être une valeur fondamentale, qu'il s'agisse du respect des personnes, de la vie privée ou de l'environnement.

III DURANT LE SEJOUR

La vie en collectivité

Elle doit être pensée et surtout organisée car c'est sur elle que repose en grande partie la réussite du séjour.

Les repas

Ce sont des moments forts de la journée, ils favorisent l'échange et la convivialité.

Les repas doivent être en quantité suffisante en fonction de l'âge des enfants, mais doivent aussi développer le sens du goût et du partage.

Le rythme de vie

Les enfants ont un besoin de vivre des journées équilibrées, avec une alternance de moments forts et de moments de récupération.

Chaque enfant aura droit à un espace personnel pour lui assurer un sommeil de qualité.

Hygiène

L'hygiène est un aspect important de la vie en Centre de Vacances, c'est un facteur de santé et de bien être.

Les moments de la toilette, du linge, des soins doivent être organisés d'une façon minutieuse.

Une personne titulaire du PSC1 ou équivalent doit être désignée et tenir le cahier d'infirmerie d'une manière rigoureuse.

Chaque soin apporté à l'enfant sera noté, avec l'heure et la nature de l'intervention.

Les activités

Toute activité doit avoir un but pédagogique, ceci pour que l'enfant puisse s'épanouir et s'enrichir.

Les activités doivent permettre à l'enfant de prendre des initiatives, de favoriser l'expression, mais doivent être aussi source de plaisir et de joie.

L'équipe doit penser à mettre en place des activités permettant aux enfants en situation de handicap de pouvoir y participer avec les autres.

IV L'ACCEUIL DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le centre de Vacances Notre Dame de PERSEIGNE favorise l'intégration de personnes en situation de handicap en leur donnant les moyens de participer aux diverses activités avec les autres jeunes

Les enfants sont accueillis sous réserve que l'Association et l'équipe de direction estiment qu'il pourront se mouvoir et s'épanouir dans l'environnement du Centre et des autres lieux fréquentés durant le séjour et ce dans l'intérêt de l'enfant, de l'équipe d'animation et du groupe.

V LES PRATIQUES RELIGIEUSES

Le projet pédagogique devra prendre en compte que chacun a le droit au respect de sa pratique culturelle sans aucune discrimination quelle que soit la religion.

Néanmoins, la vie en collectivité reste l'élément intangible, elle peut être aménagée mais pas mise en retrait au nom de la religion.

Evolution du projet

Le centre de Vacances Notre Dame de PERSEIGNE se donne le droit et l'obligation de faire évoluer le projet éducatif, en tenant compte des nouvelles consignes de sécurité et de la réglementation en vigueur.

Le projet modifié sera envoyé à Monseigneur l'Evêque du Mans, au Directeur de la Fondation LA CENOMANE ainsi qu'au Directeur de l'Enseignement Catholique de la Sarthe, tous trois membres de droit de l'Association, ainsi qu'au Directeur Départemental de la Cohésion Sociale.
